

**L'ÉCOLE, ÇA VIT...
À INCOURT !**



Ecole communale d'Incourt

*une école sur 2 implantations
Place 8 à Opprebais et Rue école des Filles, 5 à Piétrebais*

Projet éducatif et pédagogique du P.O.

Projet d'école

Règlement des études

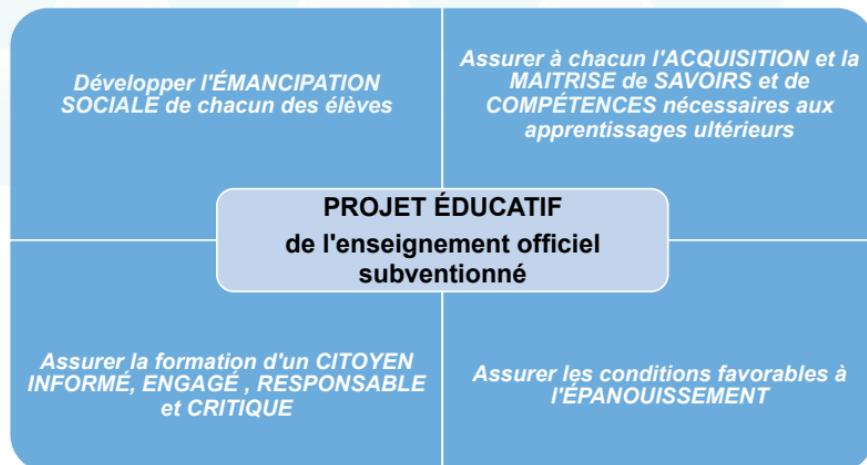
Informations pratiques

Partenaires

➤ Projet éducatif et pédagogique du Pouvoir Organisateur

Le projet éducatif du Pouvoir organisateur est rédigé en cohérence avec les objectifs généraux de l'enseignement fondamental ordinaire et spécialisé (Décret Missions - Article 6) et le projet éducatif de l'organe de représentation auquel il adhère (dans notre cas, pour l'enseignement officiel subventionné : le Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces - CECP).

L'Enseignement officiel subventionné, dans le respect de l'autonomie des Pouvoirs organisateurs, s'engage à :



➤ Projet d'école

Nous veillons essentiellement à donner du **sens aux apprentissages** : l'enfant est **acteur**.

Pour ce faire, des situations/défis leur sont proposés afin qu'ils fassent appel à leurs connaissances et compétences pour les résoudre.

Nous mettons l'accent sur le respect de **l'environnement** : l'enfant est **citoyen**.

Pour ce faire, nous encourageons entre autres des projets tels que l'Ecole dehors, Vers le zéro déchet (gourde, boite à tartines), le tri des déchets, Be-Wapp, défi zéro watt, collation sain (potage offert par l'Administration communale d'Incourt), création et entretien d'espaces verts,...

Nous avons mis en place une **démocratie participative** : l'enfant est **intervenant** dans la vie de l'école .

Des conseils d'école ont lieu plusieurs fois sur l'année et sont constitués de la direction, d'un délégué par classe (élève élu par ses pairs au début de chaque année), d'un représentant du corps enseignant, du service d'entretien, du Service Jeunesse et de l'équipe de l'ISBW. Les échanges sont axés sur des questions d'organisation et de bien-être à l'école.

Nous sommes attentifs au **bien-être** également dans la cour de récréation : l'enfant est **empathique**.

Le projet « Une cour de récréation où il fait bon vivre » évolue au fil des années et des animations proposées aux enfants. Il s'agit de répartir les espaces en zones d'occupations différentes. Celles-ci ont été déterminées pour et avec les enfants. Les principes de la communication non-violente sont appliqués en parallèle.

Nous organisons des activités **créatives, culturelles et sportives** : l'enfant est **curieux**.

Régulièrement, des sorties pédagogiques ou animations intra-muros sont programmées.

Nous développons la **confiance en soi** : l'enfant est **épanoui**.

Bienveillance, encouragements, valorisation dans le travail sont d'application au quotidien.

Nous croyons au projet **d'intégration** : l'enfant est **extraordinaire**.

L'équipe pédagogique est ouverte à l'accueil d'enfants aux besoins spécifiques et collabore régulièrement avec les différents intervenants qui accompagnent ces élèves.

➤ Règlement des études

Lors de l'élaboration de notre **plan de pilotage**, nous avons retenu les objectifs gouvernementaux suivants :

- ✓ Améliorer significativement les savoirs et compétences des élèves.
- ✓ Réduire progressivement le redoublement et le décrochage.
- ✓ Réduire les différences entre les plus favorisés et les moins favorisés.

Pour atteindre nos objectifs, nous nous concentrerons :

- ✗ sur la **lecture** -base de tous les apprentissages -de la 1^{ère} maternelle à la 6^{ème} primaire en développant le plaisir de lire, en donnant du sens à la lecture, en motivant à lire, en cherchant des ressources par rapport aux enfants en difficulté dans l'apprentissage de la lecture,...
- ✗ sur l'**expression écrite** en développant la créativité, en libérant l'expression, en renforçant le vocabulaire par le biais de la lecture, ...
- ✗ sur l'apprentissage des **nombres** en veillant à la continuité dans les apprentissages, en variant les formulations de consignes et les stratégies d'apprentissage.

Suivi de l'enfant

Dans une perspective de continuité, à partir de la 1^{ère} maternelle, une fiche de démarches effectuées notifie la progression de l'élève et l'accompagne durant toute sa scolarité dans notre établissement. Cette fiche confidentielle est interne à l'établissement et ne sera en aucun cas communiquée à une autre école. Pour les enfants dont les difficultés sont persistantes, un Dossier d'accompagnement d'élève sera complété dans le DAccE.

Assurer la cohérence et la continuité

- ➔ Encourager les apprentissages par cycle.
- ➔ Rechercher, créer et utiliser des outils, des référentiels.
- ➔ Assurer un suivi auprès des enseignants des cycles suivants.

Évaluations au cours de l'année

Tout travail fait en classe, individuellement ou en groupe, sous forme de contrôles partiels, écrits ou oraux, peut contribuer à l'évaluation de l'élève au cours du trimestre.

Passage en primaire

Tout au long du cursus à l'école maternelle, des observations et évaluations sont réalisées par les enseignants.

Ponctuellement, des conseils de classe en présence du titulaire, de la direction et d'un membre du centre PMS (psychologue, logopède ou assistante sociale) et/ou du centre PSE (infirmière) sont programmés.

Lors de ces conseils de classe, le point est fait au niveau des apprentissages, du langage ainsi que du comportement pour chaque enfant. Si une situation est préoccupante, l'enseignant prendra contact avec les parents.

Si une demande de maintien en maternelle s'avère nécessaire, les démarches doivent être effectuées pour le 15 mai de l'année scolaire en cours en suivant le décret légaux (circulaire).

Évaluation à l'école primaire

Des épreuves sommatives sont organisées dans le courant de l'année scolaire.

Celles-ci portent sur la matière et les compétences d'une fraction d'année ou de toute une année.

Afin d'organiser ces épreuves d'évaluation, les apprentissages peuvent être suspendus pendant 10 jours au maximum en 5^{ème} et 6^{ème} primaire, pendant 6 jours au maximum dans les autres classes.

Après correction, les épreuves sont consultables à l'école mais non photocopiables (sauf autorisation spéciale de la direction).

✗ Évaluation en fin de 2^{ème} et 4^{ème} primaire

Une évaluation externe certificative est organisée en juin. Celle-ci est identique pour toutes les écoles qui dépendent du CECP (Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces). Seules les **compétences minimales de base** définies par le référentiel du Tronc Commun sont évaluées. Une réussite de 75 % de ces compétences assurera un passage sans difficulté au cycle suivant.

Si ce seuil de réussite n'est pas atteint, le **conseil d'école** (composé de l'ensemble des enseignants et de la direction) statuera en fonction du travail fourni tout au long de l'année scolaire.

✗ Certificat d'étude de base (CEB)

Tous les élèves de 6^{ème} primaire participent à l'épreuve externe commune. Le certificat est remis à l'élève en situation de réussite.

En cas d'échec à l'épreuve commune externe, le conseil d'école constitué de la direction et des enseignants statuera au début du mois de juillet au vu du dossier comprenant un rapport du titulaire de classe concerné. La décision est prise à la majorité des voix. En cas de parité, la direction décide.

Organisation de l'année complémentaire

Adaptation des savoirs et savoir-faire par des approches et moyens différents afin que l'enfant puisse progresser au sein du groupe tout en veillant à communiquer avec les intervenants extérieurs.

Travail à domicile

- ✗ **En 1^{ère} et 2^{ème} primaire :** Renforcement des notions apprises en classe par un entraînement quotidien (lecture, petits calculs avec les amis de ..., préparation de la dictée,...)
- ✗ **À partir de la 3^{ème} primaire :** Les travaux doivent être réalisés avec un **maximum d'autonomie**.

Si le travail demandé nécessite de consulter des **documents de référence**, l'enseignant s'assure que chaque élève peut y avoir accès.

- Durée moyenne journalière : 3^{ème}/4^{ème} : 20 minutes ; 5^{ème}/6^{ème} : 30 minutes.
- Un **délai raisonnable** sera accordé à l'élève afin qu'il puisse apprendre à gérer son temps.
- En général, l'évaluation du travail à domicile n'est pas prise en compte dans le bulletin mais pourrait y apparaître sous la mention « Devoirs non faits ».
- des évaluations sommatives ne peuvent pas être organisées durant les 5 jours ouvrables scolaires qui suivent la fin d'une des périodes des vacances (d'automne, d'hiver, de détente et de printemps).

Cours spéciaux

✓ *Eveil aux langues et néerlandais*

En 1^{ère} et 2^{ème} primaire, 1 période d'éveil aux langues est dispensée par un enseignant spécifique offert par l'Association des Parents (APEI) dont c'est le projet phare. Pour les maternelles, l'APEI offre un contrat avec Travanim Eveil aux Langues.

C'est une approche ludique, orale, auditive, dynamique, variée, positive... et toujours affective et adaptée aux besoins de chacun dans le but de motiver l'enfant et lui donner le goût de la langue.

De la 3^{ème} à 6^{ème} primaire : 2 périodes obligatoires par semaine dispensées par un enseignant spécifique

En fin de 6^{ème} primaire, les élèves comprennent et s'expriment sur des thèmes de la vie quotidienne en néerlandais. L'objectif principal étant de se familiariser avec la langue et surtout, d'oser la pratiquer.

Un attestation de suivi du cours de néerlandais est délivrée en fin de 6^{ème} primaire

✓ *Éducation physique*

❖ **Psychomotricité**

En maternelle, 2 périodes par semaine sont dispensées par un professeur spécifique.

❖ **Education physique et natation**

En primaire, ce sont des cours obligatoires à raison de 2 périodes par semaine. La dispense de l'activité physique est possible uniquement sur présentation d'un certificat médical spécifiant les dates de début et de fin de dispense.

✓ *Cours d'Education à la philosophie et à la Citoyenneté (EPC)*

Le cours d'EPC est organisé dans nos écoles par bloc de deux périodes toutes les deux semaines pour toutes les classes primaires.

Lors de ce cours, l'enfant est amené à se poser des questions (dimension philosophique) sur la vie que nous menons, sur le monde qui nous entoure, sur des concepts (tels que « Qu'est-ce que l'amitié ? », « Jusqu'où va ma/la liberté ? », ...) afin de l'amener à aiguiser son esprit critique et son sens de la réflexion.

Des conseils de classe y sont organisés plusieurs fois sur l'année afin d'apprendre aux enfants à gérer les conflits qui peuvent survenir. Ce dernier préparera également les conseils d'école expliqués au début de ce projet d'établissement.

✓ *Cours philosophiques*

Pour fin mai, les parents choisissent le cours philosophique que l'enfant suivra à raison d'1 période par semaine (organisé en 2 périodes toutes les 2 semaines).

- Morale
- Religion catholique
- Religion islamique
- Religion orthodoxe
- Religion protestante
- Religion israélite
- Morale non confessionnelle
- Philosophie et citoyenneté

Formation continuée

Les enseignants participent aux formations volontaires à raison de maximum 5 jours par an.

Les élèves sont pris en charge par les collègues, un membre du secrétariat ou des stagiaires dans le cadre des accords de collaboration avec les Hautes Ecoles.

De plus, des journées de formation obligatoire en site sont réparties sur l'année scolaire : une garderie est assurée.

➤ Informations pratiques

Horaire des cours

Opprebais : accueil en classe dès 8h45, cours de 9h00-12h35 et 13h45- 15h25 (mercredi 12h35)

Piétrebais : 8h30-12h10 13h40-15h20 (mercredi 12h10)

Communication maison/école

Une **réunion d'information** avec les parents permet à l'enseignant de présenter ses **objectifs** et ses **moyens** (outils d'apprentissage, modalités d'évaluation, ...).

Des **rencontres individuelles** sont organisées dans le courant de l'année scolaire.

Il y a possibilité de contact tout au long de l'année avec l'enseignant ou la direction (sur **rendez-vous** afin de respecter le travail des enfants et des enseignants).

École maternelle :

Selon l'organisation du titulaire : la prise de contact peut se faire par courrier via farde de communication ou par mail

École primaire :

Communication par mail ou par le journal de classe de l'enfant. Il doit être vérifié et signé chaque jour (aussi bien par les parents que l'enseignant)

La farde d'avis rassemble une série de communications. Elle est paraphée à chaque nouvelle information reçue. Seules les informations concernant la vie de l'école y figurent.

Les contrôles et travaux écrits cotés doivent également être signés par vos soins.

Bulletins : Les bulletins sont répartis sur l'année. L'évaluation est chiffrée.

Frais scolaires et extrascolaires

Gratuité de l'enseignement

Les **frais scolaires** portent sur des services prestés et des activités organisées dans le cadre de l'enseignement dispensé par l'établissement et sont des frais liés aux temps scolaires, aux périodes d'apprentissages obligatoires durant lesquelles l'élève doit être présent, en classe, dans l'école ou lors d'activités extra-muros.

Les **frais extrascolaires**, quant à eux, recouvrent les frais liés aux services annexes proposés par l'école, c'est-à-dire les frais liés aux temps durant lesquels l'élève n'est pas tenu d'être présent (repas chauds, les garderies du matin et du soir, Ecole des Devoirs,...).

Participation aux frais

La fourniture classique (livres, cahiers, classeurs, ...), les photocopies et le matériel didactique sont financés par l'Administration communale d'Incourt.

Une participation financière peut être demandée lors d'activités culturelles, scientifiques ou sportives. Le transport est également financé par l'Administration communale d'Incourt.

Une estimation des frais pour l'année scolaire est remise aux parents au plus tard à la rentrée scolaire.

Une aide peut être apportée grâce au CPAS ou l'APEI (Association de Parents des Ecoles d'Incourt). Cette démarche confidentielle sera effectuée via l'intermédiaire de la direction (direction@ecoleincourt.be)

Séjour avec nuitées

Des séjours pédagogiques avec nuitées peuvent être organisés en fonction du projet du titulaire.

Accueil extrascolaire

De **7h00 à 18h00**, encadré par l'I.S.B.W. (Intercommunale Sociale du Brabant Wallon).

Possibilité à partir de 6h00 jusqu'à 20h00 , cet horaire atypique doit être justifié par une attestation de l'employeur de chacun des parents. (avertir à minima la veille au 081/61.42.48)

Ramassage scolaire

Organisé par le MET (Ministère wallon de l'Equipment et des Transports).

Gratuit jusque 12 ans, ensuite pris en charge par l'Administration communale d'Incourt

Une demande de prise en charge doit être effectuée et acceptée avant que l'enfant n'emprunte le transport scolaire.

Conditions d'admission : habiter dans la commune de l'école et aller dans l'école la plus proche du domicile, si elle est distancée de plus d'1 Km.

Temps de midi

Possibilité de repas chauds suivant les réservations faites dans un délai défini.

Du potage est offert par l'Administration communale d'Incourt.

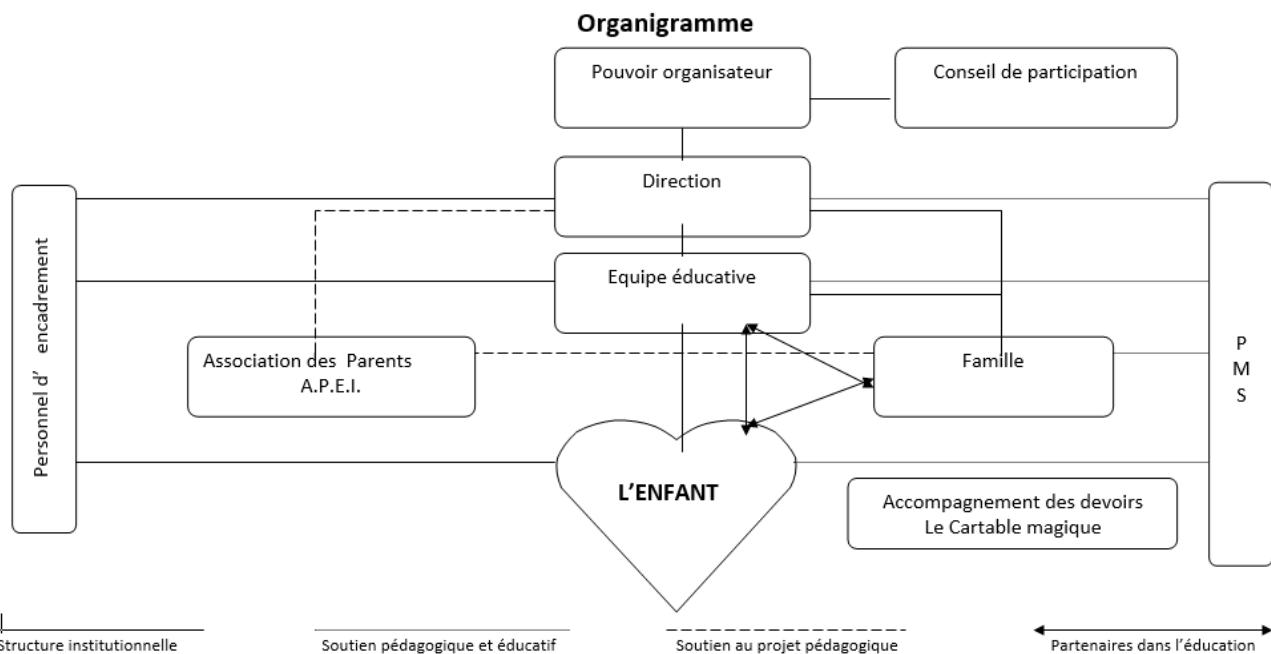
En cas d'absence, prévenir le secrétariat (010/88.94.02) au plus tard pour 9 h 30 .

Assurance scolaire

Démarche :

Présenter à la mutuelle l'attestation de soins donnés, se faire rembourser → demander une attestation pour l'assurance. La différence sera prise en charge par celle-ci.

➤ Nos partenaires



Conseil de participation

Composé de représentants :

- du pouvoir organisateur ;
- du personnel enseignant et de la direction ;
- des parents ;
- du personnel ouvrier ;
- de l'environnement social, culturel et économique de l'établissement.

Rôle : Lieu de dialogue, de formulation de propositions concrètes, de construction de projets, de réflexion

CPMS Centre Psycho Médico Social (PMS) : 010/81.35.64

Travail en partenariat avec l'assistante sociale, la logopède et la psychologue.

Démarche pratiquée :

Suite à un conseil de classe ou l'observation des enseignants, un problème comportemental, d'apprentissage ou de langage peut être mis en évidence.

- Communication par le/la titulaire aux parents et proposition d'intervention du centre PMS.
- Après entretien avec les parents, le PMS peut proposer un suivi de l'enfant.

Centre PSE Centre Promotion de la Santé à l'École (PSE) : 010/81.80.50

Missions :

- bilan de santé (visite médicale)
- animations EVRAS (Education à la Vie Relationnelle, Affective & Sexuelle) proposées pour les élèves de 6^{ème} primaire.

A.P.E.I. = Association des Parents des Écoles d'Incourt

Une seule Association des Parents est organisée pour les 2 implantations. Cette spécificité permet que tous les élèves bénéficient des mêmes aides financières avec lesquelles les enseignants se font épauler par des personnes ressources en musique, activités scientifiques, graphomotricité,... suivant leurs projets.

Service Jeunesse de la commune

Mission "personnes de confiance". Les élèves peuvent se confier aux personnes de confiance sur les difficultés relationnelles rencontrées au sein de l'école. Le Service Jeunesse est actif dans cette méthode en qualité d'éducateurs et est tenu au secret professionnel.

ISBW = Intercommunale Sociale du Brabant Wallon

Le service d'accueil extrascolaire accueille les enfants avant et après les heures d'école, ainsi que le mercredi après-midi. Parfois dans des horaires élargis sur base d'une attestation de l'employeur du parent (6h-20h).

L'objectif est de participer à la construction de l'enfant, dans des temps et des lieux différents de ceux de la famille et de l'école, en partenariat avec celles-ci.

Pour ce faire, l'ISBW offre un accueil de qualité et un encadrement compétent, afin que l'enfant puisse s'épanouir en toute sécurité, tout en respectant ses compétences et ses rythmes propres, en référence à un projet éducatif.

Par le biais d'activités récréatives et éducatives, dans un temps libre structuré, trois priorités guident leur action : veiller au bien-être de l'enfant (acteur de l'accueil), entretenir une relation de qualité avec ses parents et garantir une attitude professionnelle.

Bibliothèque communale Chemin de la Carrière aux Pavés à Opprebais

Son plan d'actions est en totale adéquation avec le Plan de pilotage de l'école et de nombreuses interactions sont d'application (visite de la bibliothèque, prêts de livres, Prix Versele, Petite Fureur de Lire, ...)

Cartable magique

Accompagnement des devoirs : moment privilégié pour l'enfant de faire ses devoirs en étant encadré par des bénévoles.

Projet en partenariat avec le **CPAS**.

Suivant le personnel disponible : lundi, mardi et jeudi de 15h40 à 17h00

Informatique

Les enfants ont accès ponctuellement à des ordinateurs suivant les projets de classe.

Dans le cadre du Plan de pilotage, nous nous engageons à nous former et à utiliser le numérique dans nos pratiques pédagogiques.

En collaboration avec **l'Espace Citoyen**, une séance d'information sur les dangers des réseaux sociaux est organisée pour nos ainés.